

St.-Légier, le 20 août 2011

**Rapport de la Commission des Finances sur le préavis municipal No 17/2011
relatif à l'autorisation générale de plaider**

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

La Commission des finances s'est réunie dans la salle du Conseil le 15.08.2011 à 19h00.

Présents : Monsieur Alain Vionnet, Président
Monsieur Eric Rochat, Vice-président
Monsieur Stéphane Jaquet, rapporteur
Monsieur Carlos Herrero,
Monsieur Leonardo Pescante
Monsieur Pierre Zapf
Excusé Monsieur Jacques Laurent

En présence du syndic Alain Bovay et du boursier communal Stéphane Roulet la commission des finances a pris connaissance de la proposition de la Municipalité pour l'octroi d'une autorisation générale de plaider pour les litiges entrant dans la compétence du Juge de Paix, du Président ou du Tribunal d'Arrondissement. Cette délégation de pouvoirs est identique et dans les mêmes limites que celle accordée lors de la précédente législature. La Municipalité s'engage à renseigner le Conseil Communal chaque fois qu'elle sera appelée à faire usage de cette délégation de pouvoir.

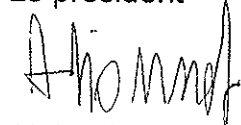
Conclusion

Au vu de ce qui précède, la COFIN, à l'unanimité des membres présents, recommande au Conseil Communal d'approuver les conclusions du préavis N° 17/2011, à savoir :

Octroyer à la Municipalité, durant la législature 2011 – 2016, une autorisation générale de plaider pour les litiges entrant dans la compétence du Juge de Paix, du Président ou du Tribunal d'Arrondissement.

Pour la COFIN :

Le président



Alain Vionnet

Le rapporteur



Stéphane Jaquet